

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N° 1 DE L'AHQ-ARQ À HQT

**ACTIVITÉS DE MARCHÉ DE GROS**

1. **Référence :** B-0005, HQT-1, document 2, page 1.

**Préambule :**

« *activités de marchés de gros* » : la vente en vue de la revente ou l'achat en vue de la revente d'énergie électrique à l'exception des contrats d'approvisionnement mis en place par Hydro-Québec dans ses activités de distribution d'électricité pour satisfaire les besoins québécois ; »

**Demandes :**

L'AHQ-ARQ veut bien comprendre ce qui est inclus dans les activités de marchés de gros.

- 1.1 Veuillez fournir la liste détaillée des activités qui font partie des « *activités de marché de gros* » selon la définition de la référence.
- 1.2 Pour chacune des activités suivantes, veuillez indiquer s'il s'agit d'une « *activité de marché de gros* » selon la définition de la référence et, dans la négative, veuillez expliquer pourquoi elle n'en est pas une :
- Planification de la production sur un horizon multi-annuel;
  - Planification de la production sur un horizon annuel;
  - Programmation de la production sur un horizon hebdomadaire;
  - Programmation de la production sur un horizon journalier et intra-journalier;
  - Planification des achats et des ventes sur un horizon multi-annuel;
  - Planification des achats et des ventes sur un horizon annuel;
  - Programmation des achats et des ventes sur un horizon hebdomadaire;
  - Programmation des achats et des ventes sur un horizon journalier et intra-journalier;
  - Planification des retraits des équipements de production sur un horizon multi-annuel;
  - Planification des retraits des équipements de production sur un horizon annuel;
  - Programmation des retraits des équipements de production sur un horizon hebdomadaire;
  - Programmation des retraits des équipements de production sur un horizon journalier ou intra-journalier;
  - Établissement des plans de production des centrales au fil-de-l'eau sur l'horizon hebdomadaire;

- L'établissement des stratégies de production soumises au contrôleur du réseau;
  - La synchronisation des retraits des équipements de production et des retraits des équipements de transport;
  - Le développement des modèles mathématiques applicables aux activités de marché de gros;
  - La maintenance des modèles mathématiques applicables aux activités de marché de gros;
  - Le développement des systèmes informatiques applicables aux activités de marché de gros;
  - La maintenance des systèmes informatiques applicables aux activités de marché de gros.
-

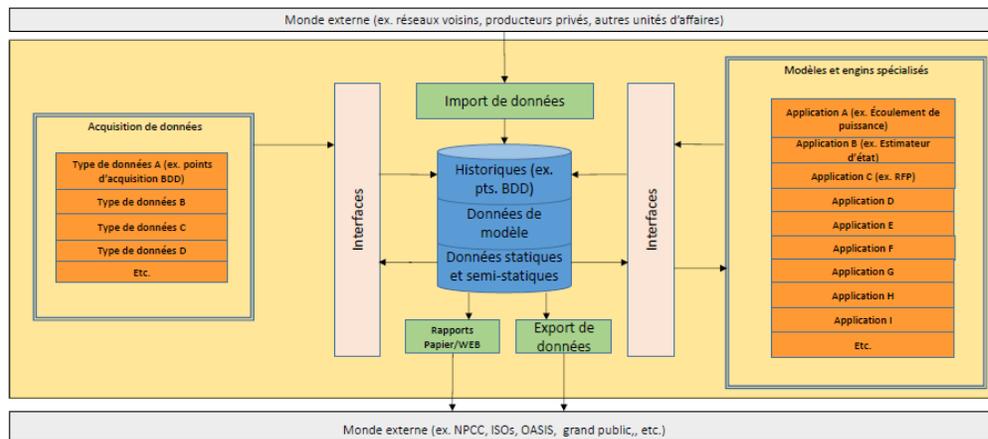
## DÉVELOPPEMENT, MAINTENANCE ET SOUTIEN DES MODÈLES MATHÉMATIQUES ET DES SYSTÈMES INFORMATIQUES

2. **Références :** (i) R-3981-2016, phase 2, C-AHQ-ARQ-0031, diapo 13;  
(ii) B-0017, HQT-3, document 1, annexes 1, 2 et 3.

### Préambule :

(i)

### Schéma typique des applications d'un domaine d'affaires



- (ii) Organigrammes détaillés d'Hydro-Québec TransÉnergie, du groupe Direction financière et du risque, et de la division Exploitation et Hydro-Québec Production.

### Demandses :

- 2.1 En utilisant le schéma de la référence (i) comme illustration, veuillez indiquer dans quelles unités apparaissant aux organigrammes de la référence (ii) se retrouvent les ressources humaines qui participent au développement des modèles mathématiques (modèles et engins spécialisés) applicables aux activités réglementées du Transporteur. Veuillez aussi indiquer dans quel édifice se retrouvent ces ressources.
- 2.2 En utilisant le schéma de la référence (i) comme illustration, veuillez indiquer dans quelles unités apparaissant aux organigrammes de la référence (ii) se retrouvent les ressources humaines qui participent à la maintenance des modèles mathématiques (modèles et engins spécialisés) applicables aux activités réglementées du Transporteur. Veuillez aussi indiquer dans quel édifice se retrouvent ces ressources.

- 2.3** En utilisant le schéma de la référence (i) comme illustration, veuillez indiquer dans quelles unités apparaissant aux organigrammes de la référence (ii) se retrouvent les ressources humaines qui participent au développement des systèmes informatiques (p. ex., acquisition de données, interfaces, interfaces personne-machine, conception et administration des bases de données, import et export d'informations) applicables aux activités réglementées du Transporteur. Veuillez aussi indiquer dans quel édifice se retrouvent ces ressources.
- 2.4** En utilisant le schéma de la référence (i) comme illustration, veuillez indiquer dans quelles unités apparaissant aux organigrammes de la référence (ii) se retrouvent les ressources humaines qui participent à la maintenance des systèmes informatiques (p. ex., acquisition de données, interfaces, interfaces personne-machine, conception et administration des bases de données, import et export d'informations) applicables aux activités réglementées du Transporteur. Veuillez aussi indiquer dans quel édifice se retrouvent ces ressources.
- 2.5** En utilisant le schéma de la référence (i) comme illustration, veuillez indiquer dans quelles unités apparaissant aux organigrammes de la référence (ii) se retrouvent les ressources humaines qui participent au développement des modèles mathématiques (modèles et engins spécialisés) applicables aux activités de marchés de gros.
- 2.6** En utilisant le schéma de la référence (i) comme illustration, veuillez indiquer dans quelles unités apparaissant aux organigrammes de la référence (ii) se retrouvent les ressources humaines qui participent à la maintenance des modèles mathématiques (modèles et engins spécialisés) applicables aux activités de marchés de gros.
- 2.7** En utilisant le schéma de la référence (i) comme illustration, veuillez indiquer dans quelles unités apparaissant aux organigrammes de la référence (ii) se retrouvent les ressources humaines qui participent au développement des systèmes informatiques (p. ex., acquisition de données, interfaces, interfaces personne-machine, conception et administration des bases de données, import et export d'informations) applicables aux activités de marchés de gros.
- 2.8** En utilisant le schéma de la référence (i) comme illustration, veuillez indiquer dans quelles unités apparaissant aux organigrammes de la référence (ii) se retrouvent les ressources humaines qui participent à la maintenance des systèmes informatiques (p. ex., acquisition de données, interfaces, interfaces personne-machine, conception et administration des bases de données, import et export d'informations) applicables aux activités de marchés de gros.
-

3. **Référence** : R-3981-2016, A-0074, pages 82 et 83.

**Préambule :**

Le directeur – Relations d'affaires TIC – HQT et HQIÉSP indique que :

*« Nous, notre travail, donc, c'est, on le dit bien, là, c'est des activités informatiques en soutien. Donc, en soutien, oui, au développement des applications, parce qu'il y a des applications qui poursuivent leur développement, et aussi en support quand il arrive des enjeux sur les systèmes, donc on supporte les ordinateurs, les systèmes d'exploitation, on s'assure que tout est toujours à on, si je peux dire, et que l'application, elle repart. Donc, on n'est pas l'utilisateur, si je prends une analogie, on n'est pas l'utilisateur de Excel, mais on fournit l'ordinateur, on fournit Windows, on fournit le Excel, qu'on peut avoir développé, mais on ne connaît pas le chiffrier puis on ne va pas jouer dans les données de la fonction. Donc en gros, c'est le deuxième point, là, c'est la façon d'expliquer comment on fait notre travail. » (Nous soulignons)*

**Demandes :**

- 3.1 Veuillez définir et donner la liste des « *activités informatiques en soutien* » dont il est question à la référence.
  - 3.2 Veuillez définir ce qu'est le « *soutien* » au « *développement des applications* » dont il est question à la référence et préciser quelle est la différence entre le soutien au développement des applications et le développement lui-même.
  - 3.3 Veuillez définir et donner la liste des activités de « *support* » dont il est question à la référence.
  - 3.4 Veuillez indiquer si certaines personnes de la VPTIC peuvent être appelées à un moment donné à développer des applications du Transporteur et à un autre moment donné à développer des applications du Producteur dans ses activités de marchés de gros. Le cas échéant, veuillez fournir la liste des unités structurelles où on pourrait rencontrer une telle éventualité et indiquer comment le responsable de l'application du Code de conduite s'assure que des informations confidentielles et protégées ne soient pas échangées entre les fonctions du Transporteur et celles des activités de marchés de gros.
-

4. **Références** : (i) D-2017-128, page 42, paragraphe 150;  
(ii) B-0017, HQT-3, document 1, annexe 3.

**Préambule :**

(i) « [150] La Régie constate que plusieurs ajustements organisationnels ont été apportés depuis le début du présent dossier, notamment au niveau de la VPTIC. À cet effet, elle s'étonne de l'existence, entre les mois de juin et décembre 2016, d'une direction d'affaires mettant en relation le Transporteur et le Producteur. Elle comprend que l'ajustement de décembre 2016, par la séparation des directions d'affaires impliquant ces deux unités d'Hydro-Québec, soit la création des directions – RA TIC HQP et unités corporatives et RA TIC–HQT-HQÉISP, vient corriger cette situation. » (Nous soulignons)

(ii) Organigramme détaillé de la division Exploitation et Hydro-Québec Production.

**Demandes :**

- 4.1 Veuillez indiquer si le responsable de l'application du Code de conduite a appliqué des mécanismes de contrôle spéciaux pour s'assurer du respect du Code de conduite lors de la situation décrite à la référence (i) entre les mois de juin et décembre 2016. Dans l'affirmative, veuillez décrire les mécanismes. Dans la négative, veuillez expliquer pourquoi ça n'a pas été fait.
- 4.2 Relativement à la référence (ii), veuillez justifier le rattachement administratif du chef – Relations d'affaires – TIC – HQP, HQIÉSP (Mario Turcotte) au directeur – Relations d'affaires – TIC – HQT et HQIÉSP (Guy Labelle).

**UNITÉS STRUCTURELLES DONT LE PERSONNEL EST ASSUJETTI AU CODE DE CONDUITE DU TRANSPORTEUR**

5. **Référence** : B-0017, HQT-3, document 1, annexes 1, 2 et 3.

**Préambule :**

Organigrammes détaillés d'Hydro-Québec TransÉnergie, du groupe Direction financière et du risque, et de la division Exploitation et Hydro-Québec Production.

**Demandes :**

- 5.1 Relativement à l'organigramme détaillé d'Hydro-Québec TransÉnergie de la référence, veuillez expliquer pourquoi le directeur principal – Exploitation des installations est surligné alors qu'aucune unité structurelle se rapportant à celui-ci n'est surlignée.

- 5.2** Relativement à l'organigramme détaillé d'Hydro-Québec TransÉnergie de la référence, veuillez expliquer pourquoi toutes les unités structurelles ne sont pas surlignées. Veuillez expliquer pourquoi certaines unités structurelles ne sont pas assujetties au Code de conduite alors qu'elles possèdent des informations confidentielles sur l'état du réseau de transport.
- 5.3** Relativement à l'organigramme détaillé du groupe Direction financière et du risque de la référence, veuillez expliquer pourquoi la case du vice-président exécutif et chef de la direction financière et du risque n'est pas surlignée alors que celui-ci a des relevants dont la case est surlignée.
- 5.4** Relativement à l'organigramme détaillé du groupe Direction financière et du risque de la référence, veuillez indiquer, pour chaque unité structurelle surlignée, le nombre de personnes de l'unité structurelle qui sont assujetties au Code de conduite du Transporteur et dont le bureau se situe physiquement dans le même édifice que ceux des entités affiliées du Transporteur.
- 5.5** Relativement à l'organigramme détaillé de la division Exploitation et Hydro-Québec Production de la référence, veuillez expliquer pourquoi la case du chef de l'exploitation et président d'Hydro-Québec Production n'est pas surlignée alors que celui-ci a un relevant dont la case est surlignée.
- 5.6** Relativement à l'organigramme détaillé de la division Exploitation et Hydro-Québec Production de la référence, veuillez indiquer, pour chaque unité structurelle surlignée, le nombre de personnes de l'unité structurelle qui sont assujetties au Code de conduite du Transporteur et dont le bureau se situe physiquement dans le même édifice que ceux des entités affiliées du Transporteur.
- 5.7** Veuillez confirmer (ou infirmer avec explications) la compréhension de l'AHQ-ARQ selon laquelle la rémunération de tous les cadres des unités structurelles surlignées dans l'organigramme détaillé d'Hydro-Québec TransÉnergie de la référence qui sont assujettis au régime de rémunération incitative selon la performance est basée sur les objectifs corporatifs de la division TransÉnergie.
- 5.8** Veuillez fournir la liste des unités structurelles surlignées de l'organigramme détaillé du groupe Direction financière et du risque de la référence dont la rémunération incitative selon la performance d'un ou de plusieurs cadres n'est pas basée entièrement sur les objectifs corporatifs de la division TransÉnergie.
- 5.9** Veuillez fournir la liste des unités structurelles surlignées de l'organigramme détaillé de la division Exploitation et Hydro-Québec Production de la référence dont la rémunération incitative selon la performance d'un ou de plusieurs cadres n'est pas basée entièrement sur les objectifs corporatifs de la division TransÉnergie.
-